



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 02-2022 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX DE LA MRC DE L'ISLET

La population de la MRC de L'Islet est informée de l'entrée en vigueur en date du **15 mars 2022** du «**Règlement numéro 02-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux de la MRC de L'Islet**».

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de L'Islet, situé au 34, rue Fortin à Saint-Jean-Port-Joli et sur son site Internet.

Donné à Saint-Jean-Port-Joli, ce 15^e jour du mois de mars 2022.

PATRICK HAMELIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL